



Les pratiques traditionnelles de santé animale

Une alimentation améliorée pour les vaches laitières au Sénégal

© AVSF

Préambule sur le vocabulaire

Les pratiques « Ethno-vétérinaires » sont définies dans le guide AVSF « L'agroécologie pour sortir des pesticides »^[1], comme étant des pratiques qui « englobent les connaissances, les compétences, les méthodes, les pratiques et les croyances traditionnelles des populations utilisées pour soigner leurs animaux ». Il est également précisé dans ce guide que « cela recouvre à la fois des pratiques de diagnostic (reconnaissance et description de symptômes), de prévention et de traitement, en particulier par l'utilisation de plantes médicinales, mais pas uniquement (usage également de substances telles que le miel, les cendres, ...) et également des pratiques zootechniques.

Malgré cette définition, complète et précise, il est probable que le terme éthnovétérinaire serait mieux compris s'il était remplacé par le syntagme « **pratiques traditionnelles de santé animale** » qui ne recouvre pas, de fait, toutes les médecines alternatives à la médecine dite conventionnelle ou occidentale^[2]. Ainsi on ne traitera pas, dans la suite de cette note, de la phytothérapie faisant l'objet de commercialisation par des laboratoires, de l'aromathérapie, de l'homéopathie, de l'acupuncture, mais on se limitera à l'utilisation de « médecines traditionnelles » pour prévenir ou guérir les maladies des animaux, telles que pratiquées sur les terrains d'action d'AVSF.

C'est donc le syntagme « pratiques traditionnelles de santé animale » qui sera utilisé dans la suite de cette note.

[1] <https://www.avsf.org/fr/posts/2518/full/guide-l-agroecologie-pour-sortir-des-pesticides>

[2] La médecine que nous appelons « moderne » ou « conventionnelle » est en réalité la médecine officielle occidentale. Elle s'appuie sur « des traitements qui ont obtenu une validation scientifique, soit par des essais cliniques, soit parce qu'ils bénéficient d'un consensus professionnel fort obtenu avec l'accord et l'expérience de la majorité des professionnels de la discipline concernée. », d'après le Gouvernement français. [dans : <https://sesoignerautrement.net/medecine-traditionnelle-medecine-moderne-quelles-differences/>]

1. Pourquoi s'intéresser aux pratiques traditionnelles de santé ?

L'intérêt d'AVSF pour les pratiques traditionnelles³ n'est pas récent. Ainsi, au travers le plus souvent de stages et thèses vétérinaires, le recensement de ces pratiques et quelques études terrain d'efficacité et d'innocuité ont déjà été conduits dans une dizaine de pays depuis 2009. Cet intérêt s'explique par la volonté d'AVSF d'améliorer la santé des élevages à un coût acceptable pour les éleveurs, dans une approche de meilleur respect des animaux, de l'homme et de l'environnement, qu'on peut qualifier d'approche One Health.

La connaissance des pratiques traditionnelles de santé a quelquefois été perdue par les éleveurs : la diffusion planétaire de la médecine et de la pharmacologie conventionnelles occidentales, leur efficacité et aussi l'attrait de la modernité, provoquent souvent **une dévalorisation des savoirs traditionnels et leur abandon au profit des médicaments** et techniques dits modernes. Deux biais importants nous apparaissent alors : celui de **la dépendance des paysans** à l'égard de médicaments coûteux, et celui du développement d'un **marché non contrôlé** de médicaments de mauvaise qualité (malfaçons, contrefaçons) et en l'absence d'accompagnement de conseils zootechniques ou de prévention nécessaires à une prise en charge efficace. Le risque de mésusage entraîne de nombreux problèmes de résidus ayant un impact sur la santé humaine. La prise en compte de ce risque s'ajoute aux réticences à introduire des produits allopathiques, sans avoir recherché auparavant s'il existe des alternatives locales mieux maîtrisées.

AVSF doit contribuer à améliorer la prise en charge de la santé des élevages paysans tout en veillant à limiter les dépendances des

populations bénéficiaires (financière et vis-à-vis des aléas d'approvisionnement) et les mauvaises pratiques (marchés frauduleux, médicaments de qualité douteuse).

Restaurer la connaissance et promouvoir l'usage de certaines pratiques traditionnelles de santé animale, quand leur rapport bénéfices / risques est connu comme favorable, contribuerait à limiter ces dépendances et mauvaises pratiques, dans une démarche cohérente pour AVSF visant la transition agroécologique des exploitations paysannes⁴.

La diffusion des pratiques dont une évaluation globale serait favorable devra être associée à une réflexion sur la préservation de la ressource, en cas de cueillette de plantes sauvages, et sur la biodiversité. En cas de disponibilité limitée, voire susceptible de mettre l'espèce en péril, un travail sur la faisabilité d'une culture pourra alors être entrepris. Les modes de transformation des plantes concernées feront également l'objet d'une évaluation. Cela peut aussi être l'opportunité de mettre en relation les éleveurs et les agriculteurs, mais également plus largement d'associer la santé humaine et animale dans le cadre de l'approche « One Health ». On constate de nombreux recoupements dans les utilisations de ces pratiques ; par ailleurs, une meilleure santé animale a des répercussions positives sur la santé humaine.

La valorisation de l'utilisation des pratiques traditionnelles de santé, et par conséquent la limitation de l'utilisation de la médecine conventionnelle, évite d'augmenter certains risques liés à cette dernière. En particulier, sont visés les **deux risques majeurs que sont le phénomène de résistances aux antimicrobiens et la présence de résidus de médicaments dans les aliments et l'environnement**. Ainsi, les évaluations du rapport bénéfices / risques ont évolué depuis quelques temps dans un sens qui ne laisse plus guère planer de doute, en faveur des alternatives aux antibiotiques lorsqu'elles existent : par exemple à base de plantes [Baduel, 2017]. Ces alternatives sont recommandées sous réserve d'une identification stricte des substances et d'une marge de sécurité générique. →



Evaluation du poids d'un verrat en vue d'administrer un traitement. Madagascar

© Camille de Chevigny / AVSF

[3] Pour l'OMS : « Le terme « médecine traditionnelle » décrit la somme totale des connaissances, des compétences et des pratiques que des cultures autochtones et différentes ont utilisées au fil du temps pour préserver la santé et prévenir, diagnostiquer et traiter les maladies physiques et mentales. La médecine traditionnelle englobe des pratiques anciennes, comme l'acupuncture, la médecine ayurvédique et les mélanges à base de plantes, ainsi que les médecines modernes. »

[4] Dans le cas d'une médecine traditionnelle définie ci-dessus par l'OMS, les évaluations ne sont pas seulement conduites pour garantir une offre thérapeutique de qualité, mais également pour faire émerger et soutenir des politiques de santé publique capables de s'articuler avec les autres enjeux socio-économico-environnementaux, conserver les équilibres et limiter les inégalités.

Enfin, parallèlement aux aspects techniques, économiques et environnementaux précédents, les aspects éthiques ne doivent pas être oubliés et leur balance est délicate :

- prééminence du droit à la santé humaine comme droit fondamental : incitant, même si les risques de résidus pour des plantes souvent déjà alimentaires chez l'homme paraissent nuls à première vue, à l'humilité et à la prudence dans le cadre d'une utilisation répétée et à long terme de certaines plantes chez les animaux de rente ;
- risque de survalorisation et corrélativement d'épuisement de certaines ressources naturelles avec les conséquences inhérentes en termes de perte de biodiversité ;
- risque de rejet, y compris par certains interlocuteurs (chercheurs et autorités de pays des Suds), d'une « médecine vétérinaire aux pieds nus », en raison d'une aspiration à des standards de qualité équivalents à ceux des pays occidentaux ;
- risque de pillage de savoir-faire et connaissances traditionnels : risque de « biopiraterie » [celui-ci ne se limite pas au cas flagrant de dépôts de brevets sur des préparations végétales].

Toutefois, AVSF, dont le projet est bien d'accompagner les populations autochtones dans leurs aspirations à une autonomie alimentaire et de santé, doit rester très attentive aux progrès des instruments de valorisation des produits de la « socio-biodiversité » ou de la « bioéquité » [commerce équitable, économie solidaire, indications géographiques, certifications de non-atteinte à la biodiversité...], selon le terme utilisé par Florence Bellivier et Christine Noiville⁵. Elle doit donc favoriser l'accès et le partage des avantages des pratiques traditionnelles de santé, tout en se montrant respectueuse des droits des peuples autochtones sur ces pratiques. Cette attention devrait être formalisée au travers d'un code d'éthique.

2. L'approche de la santé en élevage

La santé étant définie [AEEMA, 2022] comme un « état harmonieux et durable de toutes les fonctions d'un être vivant ou d'une population d'êtres vivants », il paraît évident que sa préservation ou sa restauration passe, avant toute autre chose dans les élevages, par des conditions et une conduite d'élevage satisfaisantes.

La première action à entreprendre est donc de vérifier, voire restaurer quand nécessaire, les conditions et pratiques d'élevage permettant de répondre à l'ensemble des besoins physiologiques fondamentaux des animaux. Ainsi, une alimentation de qualité et en quantité suffisante ; un logement permettant un abri contre les intempéries et/ou les fortes chaleurs ; une eau propre et saine à disposition et en quantité suffisante ; une conduite de la reproduction et une sélection génétique raisonnées⁶ ; des soins spécifiques aux mères et aux jeunes ; des soins quotidiens et une attention régulière aux animaux ; une hygiène et une propreté générales sont un ensemble de facteurs à mettre en place, qui permettent de maintenir les animaux en bonne santé. **Cette étape est la première à mettre en œuvre et également la plus importante du processus d'une bonne santé des animaux.**

En complément des mesures fondamentales citées ci-dessus et selon les contextes, il conviendra de mettre en place des mesures de prévention permettant de minimiser les maladies d'élevage et les risques d'épizootie. Ces mesures peuvent être résumées par : la gestion intégrée des risques, la biosécurité et la prévention médicale.

- **La gestion intégrée des risques** fait appel à un ensemble de mesures permettant de limiter les risques d'une maladie, en particulier parasitaire, dans un élevage. Typiquement, cette gestion intégrée peut faire l'objet de savoirs traditionnels qu'il serait bon de documenter. Par exemple, ce sont des pratiques de rotation des pâturages, de mélanges d'espèces, de traitements ciblés et raisonnés, de sélection d'animaux résistants, ... qui permettent de limiter le taux d'infestation parasitaire général du troupeau.
- **Les mesures de biosécurité**, elles, permettent de limiter l'introduction et la propagation des maladies au sein des élevages : cloisonnement des élevages quand c'est possible, séparation des âges, quarantaine à l'introduction, séparation des malades, pédiluves, désinfections régulières des bâtiments d'élevage, etc.
- **La prévention médicale** permet de renforcer la résilience des animaux ou de les protéger par des moyens médicamenteux. Dans le domaine des pratiques conventionnelles, c'est surtout la vaccination et l'apport de compléments vitaminiques et minéraux que l'on peut citer. Les pratiques traditionnelles sont également riches de ces approches préventives, comme par exemple, l'utilisation de certaines plantes dans un objectif de soutien métabolique à certains stades physiologiques, qui n'entrent pas dans le cadre des traitements médicamenteux.

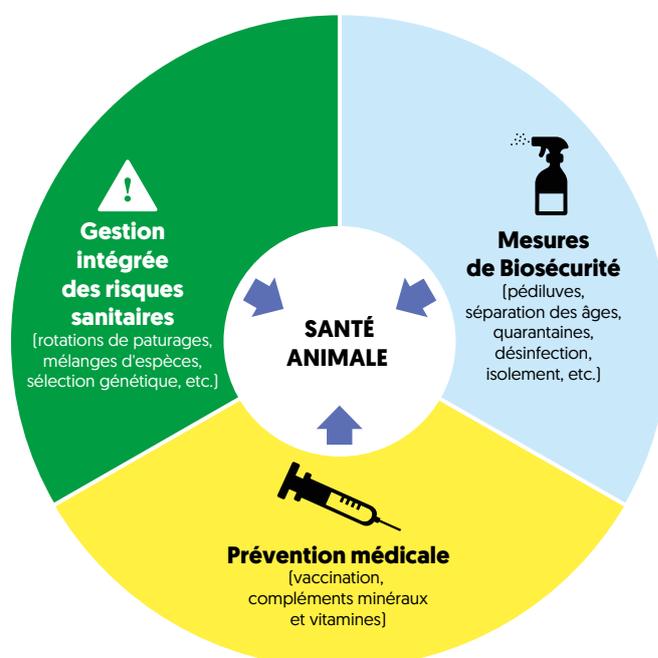


Figure :
Les 3 axes majeurs de la prévention en santé animale

Enfin, indépendamment des pratiques d'élevage citées plus haut qu'il faut restaurer et mettre en place sur le long terme dans les élevages pour les renforcer, en cas d'apparition de maladies, **AVSF encourage à raisonner et choisir les pratiques de traitement** (conventionnelles ou traditionnelles) **les plus adaptées**, en évaluant leur disponibilité locale, leur qualité, leur coût, leur efficacité, la sécurité de leur emploi pour l'animal, l'homme et l'environnement.

[5] BELLIVIER Florence et NOIVILLE Christine : « La bioéquité, batailles autour du partage du vivant », Editions Autrement, Paris, 2009

[6] Se reporter à la note technique « La génétique animale : facteur de développement de l'élevage paysan ? », publiée en 2024 par le comité Élevage et Santé animale et publique vétérinaire – AVSF,

3. Comment connaître et utiliser les pratiques traditionnelles de santé ?

Ces pratiques traditionnelles de santé sont très étroitement liées au milieu (contexte environnemental) dans lequel elles ont été établies et sont utilisées. Il paraît donc illusoire, sauf rarissimes exceptions, de vouloir les transposer à d'autres territoires dont le contexte est différent. En revanche, des méthodologies de recueil et de validation de ces pratiques avant diffusion peuvent gagner à être établies et diffusées dans les divers territoires où ce travail est envisagé.

La première étape consiste à connaître ces pratiques. A cette fin, il paraîtrait important que tout programme d'AVSF comprenant de la santé animale puisse intégrer un volet destiné à **recenser les pratiques locales traditionnelles de santé animale**. Pour cela il est possible de s'inspirer des outils et des méthodes décrites dans le guide de formation « *L'agroécologie pour sortir des pesticides* » publié par AVSF en 2021. Ce recensement est essentiel et urgent, les personnes détentrices de ce savoir, majoritairement transmis oralement, étant souvent âgées et leurs descendants s'en étant parfois désintéressés.

Une fois l'inventaire de ces pratiques réalisé, il convient de s'interroger sur :

- leur efficacité (comment distinguer celles qui sont actives) ;
- leur innocuité : toxicité, évaluation de la présence de résidus pouvant porter préjudice à la santé humaine ;
- la gestion des ressources pour préserver la biodiversité en évitant les prélèvements d'espèces en danger dans la nature, en assurant l'approvisionnement en matière première, et en intégrant la problématique de certaines espèces invasives.



© Sabine PATRICOT / AVSF

Plante utilisée en élevage dans la région du Vakinankaratra à Madagascar

4. Activité et innocuité des pratiques traditionnelles de santé : comment faire ?

Pour répondre aux questions précédentes, plusieurs directions sont envisageables.

Effectuer une sélection par une approche pharmaceutique classique, via des essais cliniques, n'est pas forcément pertinent pour des contextes de terrain locaux, qui sont des ensembles complexes de conditions difficiles à mesurer et à reproduire, mais également parce que ces méthodes d'évaluation n'ont pas été développées pour étudier des produits pharmacologiques contenant une grande diversité de molécules et dont la composition n'est pas fixe (variations en fonction du lieu de récolte / culture, des conditions climatiques, du moment de récolte, des méthodes de transformation), ne permettant pas une standardisation suffisante ni l'évaluation des probables interactions entre les différentes molécules. De plus, cette méthodologie s'accompagne d'un cortège d'inconvénients (survalorisation) et de risques (biopiraterie) déjà évoqués au paragraphe 2.

Une approche « ethnopharmacologique » (intégration de compétences ethnologiques, botaniques, pharmacologiques, toxicologiques et cliniques) pourrait être particulièrement intéressante. Elle est nettement plus développée pour la santé humaine qu'en médecine vétérinaire. Il serait ainsi possible de s'inspirer largement de la méthodologie de l'ethnopharmacologie humaine. Dans certains pays africains ou asiatiques, un système de mise en relation entre les professionnels de santé (hôpitaux, médecins, pharmaciens, chercheurs, ...) et les tradipraticiens a été mis en place avec une réciprocité entre les différents intervenants, notamment un retour d'informations auprès des tradipraticiens concernant les études pharmacologiques et cliniques sur l'activité et l'innocuité des remèdes traditionnels.

Même dans des pays dont les standards pharmaceutiques sont très élevés, **il est, de façon très générale, reconnu que des décennies d'usage traditionnel prouvant une activité et une bonne tolérance sont suffisants pour conférer aux pratiques traditionnelles toute leur place** pour remplir un large spectre de fonctions (ex. soutien des fonctions physiologiques, prévention primaire, diminution des risques de survenue d'épisodes pathologiques, répulsion de vecteurs, ...).

A titre d'exemple, la présomption d'innocuité reconnue (Q.P.S), recommandée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA : The European Food Safety Authority) en 2013 pour l'évaluation des produits d'herboristerie ou des préparations à base de plantes, est définie comme une présomption fondée sur des « preuves raisonnables », en alternative à une évaluation complète de sécurité. Pour obtenir le statut QPS, un (micro)organisme – et plus généralement, par extension, une pratique traditionnelle – devrait répondre aux critères suivants :

- son identité taxonomique (si elle utilise le vivant) est clairement définie ;
- le corpus de connaissances disponibles est suffisant pour établir sa sécurité ;
- l'absence de propriétés néfastes est établie et justifiée ;
- l'utilisation prévue est clairement décrite.

En l'absence de consensus mondial en la matière, de nombreux autres modèles normatifs ou réglementaires ont été ultérieurement développés en médecine ou en alimentation humaine (Autorisation de mise sur le marché -AMM- allégée sur la base d'une efficacité bibliographique démontrée ou simple enregistrement sur la base d'une efficacité traditionnelle plausible, reconnaissance de la tradition, qualité

et sécurité en alternative aux essais cliniques pour les allégations physiologiques et nutritionnelles des aliments fonctionnels et compléments alimentaires, etc.) et ils commencent à l'être en médecine ou en alimentation animale [-AMM- allégée, engagement Européen à proposer une voie alternative en 2027, approche bénéfiques / risques pour l'enregistrement d'additifs incluant l'amélioration de la qualité des denrées et la mitigation des conséquences environnementales de la production animale etc.]. Tous ces modèles reconnaissent la force de l'expérience générale empirique.

Dans cette optique, AVSF a commencé logiquement par recenser, surtout sur différents lieux d'intervention où la mémoire se perd, des pratiques thérapeutiques et prophylactiques traditionnelles, sinon pour en constituer un corpus de connaissances, du moins pour en éviter la disparition [CORNILLET, 2012]

Une fois l'identité taxonomique, des plantes en particulier, clairement établie, il est en général possible de **croiser les informations locales collectées avec l'une des bases de données disponibles** au niveau mondial, et répertoriant les propriétés alléguées et/ou les éventuelles restrictions d'utilisation, risques connus ou prévisibles et mises en garde. Certes, la plupart de ces bases concernent une utilisation en santé humaine. Toutefois, l'inscription d'une plante dans ces listes, comme présentant des risques pour l'homme faibles ou maîtrisables, pourra constituer un critère intéressant, et en général reconnu, pour commencer à asseoir la réputation d'une pratique traditionnelle chez des animaux de rente, en l'absence de bases objectives sur le risque de résidus dans les denrées animales. B. Molina-Flores recensait déjà en 2004 pour AVSF, de nombreuses initiatives collaboratives en ce sens ; une mise à jour de cette liste pourrait constituer un thème de mémoire ou de thèse. Par ailleurs, certaines références classiques [ex. BRUNETON en toxicologie végétale, Essential oil safety Robert Tisserand et Rodney Young] sont disponibles dans une approche One Health. En 2022, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail -ANSES- a publié un avis sur l'usage des plantes et des huiles essentielles chez les animaux producteurs de denrées alimentaires [Saisine n°2020-SA-0083], qui propose une méthodologie d'évaluation du risque pour le consommateur. Il commence par faire un recensement des usages en élevage, puis il fait état des connaissances actuelles principalement liées à l'usage de ces plantes dans l'alimentation ou bien en médecine humaine à partir des bases de données disponibles, des publications des agences sanitaires nationales et internationales, selon une approche par plantes (ou préparations à base de plantes) ou bien par substances.

A l'issue de cette étude bibliographique, une évaluation préliminaire des risques pour la consommation humaine est réalisée permettant un classement en 3 catégories :

- absence de préoccupation,
- données insuffisantes pour conclure,
- préparation préoccupante.

A l'issue de ce classement, il serait alors possible de déterminer, à partir de l'arbre décisionnel proposé par l'ANSES, les plantes ou les préparations de plantes qui ne nécessiteraient pas l'établissement de Limites Maximales de Résidus, et celles pour lesquelles cette mesure s'avérerait nécessaire. Cette approche permettrait alors de simplifier grandement les démarches pour l'utilisation de plantes en élevage. Dans les rares cas d'une pratique impliquant une ressource très locale et qui ne serait pas identifiée ou répertoriée – y compris dans les Universités territoriales proches –, des enquêtes de terrain d'AVSF procédant à des croisements d'informations entre éleveurs, pourraient déjà permettre de repérer d'éventuels doutes ou contradictions. Elles devraient aussi permettre d'écarter, par sécurité, les plantes médicinales qui malgré leurs qualités intrinsèques présentent des risques d'authentification ou de confusion importants, ces situations se rencontrant malheureusement fréquemment dans de nombreux contextes et terrains différents.



Administration d'un produit à base de feuilles de margousier (sous différentes formes) lors d'une étude de terrain en Colombie

© Alice Marcillaud / AVSF

En dernier lieu, des expérimentations cliniques peuvent être effectuées au niveau local, mais il convient de relativiser leurs résultats, précisément du fait de ces conditions locales, et compte-tenu des sources multiples de variabilité d'activité des actifs botaniques – sans compter que certaines pratiques associent plusieurs actifs en recherchant leur complémentarité [Anses 2014]. Aussi, peut-être pourraient-ils être parfois orientés, au cas par cas, sur des tests d'association de substances (à la recherche des synergies ou d'antagonismes 2 à 2), d'amélioration des conditions d'authentification, de stabilité, de qualité et d'emploi des substances, voire des tests d'innocuité animale (malgré la valeur des animaux d'élevage dans les pays d'intervention, rendant la chose difficile), environnementale et même (généto)toxique pour l'homme via les denrées animales dérivées.

5. Comment aller plus loin ?

Travailler avec d'autres

Pour continuer à progresser tant sur la connaissance que sur l'efficacité mais aussi l'innocuité des pratiques traditionnelles, il serait souhaitable de **collaborer avec des organismes de recherche locaux et/ou internationaux**. Le travail avec les organismes de recherche et de développement locaux permettrait, en outre, que les résultats des travaux entrepris sur le terrain puissent être valorisés en développement.

Pour mutualiser les coûts, des projets collaboratifs d'échanges de bonnes pratiques dans un contexte vétérinaire pourraient également s'inspirer des initiatives collaboratives qui existent dans le secteur de la santé humaine (ex. plantes médicinales listes négatives (à éviter), ou positives (à privilégier), ou bien tableaux récapitulants les bénéfices et les risques constatés par les uns et les autres).

[3] C'est ainsi que l'Inde est en 2019 le premier producteur mondial de lait [source MEAE] et, de ce fait, devenu le troisième exportateur mondial de viande bovine, derrière le Brésil et l'Australie.



Poulailler amélioré comme mesure de gestion préventive de la santé animale au Sénégal

© AVSF

Passer à la phase de développement local

Pour le développement, la question se pose de savoir à quel moment une pratique traditionnelle peut faire l'objet d'une diffusion large sur le terrain [par exemple être incluse dans une formation d'ACSA].

Plusieurs travaux réalisés par AVSF sur ces pratiques ont conduit à des petits guides à l'usage des éleveurs (ex. Delesalle, 2016) sans que, pour autant à ce jour, AVSF n'en ait fait une large diffusion auprès de ces derniers.

La séquence suivante pourrait permettre de franchir le pas de la diffusion sur le terrain :

1. l'action positive (efficacité) d'une pratique traditionnelle doit avoir été observée, ainsi que son innocuité ;
2. l'absence de résidus toxiques doit également être probable ;
3. il faut encore vérifier que, sur le terrain, l'utilisation de cette substance ne mettra pas en péril la biodiversité locale ;
4. une première phase de testage de la diffusion des pratiques à petite échelle. Cette phase de testage devrait être encadrée par les équipes d'AVSF ou les organismes de recherche locaux pour en mesurer les retombées ;
5. si les premières retombées sont positives, il est alors possible d'étendre la diffusion plus largement dans la zone d'action.

Pour ce dernier point, AVSF pourrait se rapprocher de partenaires locaux, mais choisis de préférence au sein du réseau VSF-International par exemple, afin de conserver un cadre de valeurs communes. L'approche collaborative et participative restant le garant de l'adhésion des communautés paysannes.

Etendre à d'autres zones d'action ?

Une autre question se pose : peut-on transposer des pratiques traditionnelles (dont les substances n'existent pas dans une zone) dans une autre zone ? Et, en corollaire, faire cultiver par exemple une plante qui n'existe pas dans une zone, parce qu'elle semble intéressante sur le plan de la santé animale ?

Il est évident que, pour des transpositions de ce type, la prudence s'impose, à la fois en termes de risques mais également en termes d'efficacité :

- en ce qui concerne le risque, il est indispensable de faire une analyse bénéfiques / risques avant cette transposition. Le potentiel invasif de la plante en question doit notamment être bien mesuré, ainsi que sa capacité à modifier durablement ou non l'écosystème local ;
- pour l'efficacité, il est important de rappeler qu'une substance peut être efficace dans un contexte donné et ne plus l'être dans un autre. Avant de transposer la culture d'une plante, il convient donc de tester son efficacité dans le nouveau contexte.

Pour ces deux raisons, il convient donc de procéder de manière progressive et de **n'étendre une pratique de santé dans d'autres zones qu'en fonction des résultats obtenus sur de premiers essais.**

Faut-il actuellement promouvoir les pratiques traditionnelles ?

Il semble actuellement prématuré d'encourager la mise en valeur des pratiques traditionnelles auprès des autorités des pays du Sud. En effet cette étape ne pourra survenir qu'une fois qu'AVSF aura déjà collecté des résultats probants provenant d'essais d'emploi sur le terrain de certaines pratiques traditionnelles de santé, en raison notamment des risques élevés de rejet, tant de la part du milieu vétérinaire que de celle des producteurs de médicaments commercialisés.

Pour autant, de nombreux aspects à l'interface de considérations agronomiques et économiques évoqués dans cette note [interactions avec l'agroforesterie, analyse de faisabilité de mise en cultures à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone d'origine...] constituent déjà, ou pourraient constituer à l'avenir des éléments de plaidoyer de plus en plus régulièrement mis en avant par l'association.

Pour assurer la cohérence de son plaidoyer, **AVSF devra donc poursuivre ses efforts de consolidation d'argumentaire auprès de la profession vétérinaire et des autorités sanitaires.**

Ressources bibliographiques

AEEMA Santé. Site de l'AEEMA, 2022 :
<http://aeema.vet-alfort.fr/index.php/ressources-en-epidemiologie/terminologie-en-epidemiologie-animale/terminologie>

ANSES : évaluation des demandes d'autorisation de mise sur le marché de médicaments vétérinaires à base de plantes - Rapport d'expertise collective, mai 2014
<http://tr.anses.fr/r5.aspx?GV1=URFK06L00000002KCJ-004M28O0026G6IZ&mpvrs=0006C11F049E29116>

AVSF, « *L'agroécologie pour sortir des pesticides : réduire l'utilisation et les risques des pesticides et des produits vétérinaires par des pratiques alternatives viables* »,
Guide de formation, 2021
<https://www.avsf.org/fr/posts/2518/full/guide-l-agroecologie-pour-sortir-des-pesticides>

BADUEL Laura : « *Phytothérapie vétérinaire : vers de nouvelles études cliniques ?* » dans *la semaine vétérinaire* n°1733, septembre 2017

BELLIVIER Florence et NOIVILLE Christine :
« *La bioéquité, batailles autour du partage du vivant* »,
Editions Autrement, Paris, 2009

BRUNETON Jean :
Plantes toxiques – végétaux dangereux pour l'homme et les animaux, Lavoisier, 3^e édition, 2005.

DELESALLE, "Use of medicinal plants in chicken, pig, cattle and buffalo farmings in Cambodia",

Guide AVSF, 2016

AVSF, "Conocimiento ancestral indígena en salud animal : experiencias en salud animal herbaria en el territorio de los Pastos", Colombia, 2012

Etude ethnovétérinaire des pratiques thérapeutiques et prophylactiques d'éleveurs Pastos à la frontière Colombie/Equateur Cornillet, Amélie ; Chartier, Christophe ; Kammerer, Martine ; Université de Nantes ; Oniris - Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation | Oniris - Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation, Nantes Atlantique 2012,
https://doc-veto.oniris-nantes.fr/GED_CHN/193249191142/na_12_077.pdf

IGAS, Rapport, Juin 2011 :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000028/index.shtml>

Lisa M Durso, Kimberly L Cook:
Impacts of antibiotic use in agriculture: what are the benefits and risks?, *Current Opinion in Microbiology*, Volume 19, 2014, Pages 37-44, ISSN 1369-5274, <https://doi.org/10.1016/j.mib.2014.05.019>
(<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1369527414000666>)

MOLINA-FLORES Baldomero :
Ethnoveterinary medicine, a literature review, rapport de stage pour VSF, Lyon, 2004

Scientific Opinion on a Q.P.S approach for the safety assessment of botanicals and botanical preparations :
Efsa Journal 2014; 12(3):3593

Retrouvez toutes nos publications sur [avsf.org](https://www.avsf.org)

**ANNEXE 1 : TABLEAU DE RECENSEMENT DES ÉTUDES/MÉMOIRES/OUTILS
RÉALISÉS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS AVSF SUR LES PRATIQUES ETHNO-VÉTÉRINAIRES**

Pays	Date	Auteur ou Contact	Document / Outil produit (thèse, mémoire, outil pratique de terrain ...)	Liens directs vers documents en ligne si existant
Monde	2004	Baldomero Molina Flores	Revue bibliographique raisonnée (document en anglais, espagnol et français)	
Mali		Marc Chapon m.chapon@avsf.org	Tableau excel récapitulatif de quelques pratiques traditionnelles au nord Mali	
Brésil	2009	Emmanuel Bayle emanuelbayle@gmail.com	Guide rédigé en portugais sur l'usage de plantes médicinales sur les animaux d'élevage au Brésil (Uso das plantas medicinais na criação animal)	https://fr.scribd.com/doc/124567746/USO-DAS-PLANTAS-MEDICINAIS-NA-CRIACAO-ANIMAL
Colombie-Equateur	2012	Amélie Cornillet cornillet.amel@hotmail.fr	Thèse vétérinaire Livret « CONOCIMIENTO ANCESTRAL INDÍGENA EN SALUD ANIMAL » Brochure d'une cinquantaine de pages sur les remèdes d'intérêt en élevage laitier et les résultats d'essai terrain	https://www.avsf.org/es/publicaciones/conocimiento-ancestral-indigena-en-salud-animal-en-el-territorio-de-los-pastos-colombia/
Togo	2014	ITRA / Stefano Mason / Adom Aliti s.mason@avsf.org	Tableau récapitulatif de quelques recettes traditionnelles issue de la présentation « Vers des pratiques ethno-vétérinaires en Afrique de l'Ouest : le cas du Togo », dans le cadre de l'atelier AVSF « Accompagner la transition agroécologique des agricultures paysannes en Afrique de l'Ouest », Dapaong, Togo, 2014 (ITRA)	
Cambodge	2013-2014	Victoire Delesalle assomelindika@gmail.com	Thèse vétérinaire Use of medicinal plants in chicken, pig, cattle and buffalo farmings in Cambodia	http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=2114
Equateur	2015	Fanny Parenton fparenton@gmail.com	Thèse vétérinaire Projet de guide pratique : « Guía práctica para la crianza agroecológica de los especies menores »	http://oatao.univ-toulouse.fr/13339/1/Parenton_13339.pdf
Guatemala	2017	Sophie Polydor sophiepolydor@wanadoo.fr	Thèse vétérinaire Guide pratique pour les familles paysannes et les promoteurs agrovétérinaires – 22p (annexe n°6 de la thèse)	http://oatao.univ-toulouse.fr/17632/
Bolivie	2017	Richard Labone labonne.richard@hotmail.fr	Thèse vétérinaire Manual de Etnoveterinaria en la crianza camélida (en espagnol) Guía de medicina natural para las llamas	https://www.avsf.org/es/publicaciones/manual-de-etnoveterinaria-en-la-crianza-camelida-en-bolivia/
Madagascar	2018	François Ruaud francois.ruaud@oniris-nantes.fr francois.ruaud@hotmail.fr	Thèse vétérinaire Article dans revue Ethnopharmacologia (décembre 2019)	
Colombie	2020	Marine BENOIT et Adrien DEMILLY marine.benoit.mac@gmail.com adrien.demilly@gmail.com	Mémoire d'étude « <i>Inventaire des pratiques thérapeutiques traditionnelles et mise en place de mesure de lutte contre les mammites de la vache laitière dans la région de Pasto – Nariño – Colombie</i> » 2 brochures techniques en Espagnol – traitements des cochons d'Inde et protocole de prise en charge des mammites bovines : Cartilla cuyes y Cartilla mastitis	https://www.avsf.org/valoriser-les-remedes-veterinaires-traditionnels/
Madagascar	2021	M. RAMAROSON Herilantonirina Solotiana & Dr RALINIAINA Modestine (FOFIFA) dans le cadre du projet AFAFI Sud / ECLIPSE AVSF-CIRAD	Rapport d'étude menée pendant 6 mois sur « <i>Evaluation in vivo de l'efficacité des pratiques ethno-vétérinaires pour lutter contre les helminthoses chez les petits ruminants dans le sud de Madagascar</i> »	Restitution des travaux lors du webinaire de clôture du projet ECLIPSE le 17/02/2022 https://www.youtube.com/watch?v=2hZzUdboxSg



Siège

14 avenue Berthelot (bâtiment F bis)
69007 Lyon - France
Tél. +33(0)4 78 69 79 59

Antenne

45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex - France

www.avsf.org

Rédaction collective sous la coordination de Barbara Dufour et Sabine Patricot, avec les contributions de Bénédicte Boigné, Olivier Faugère, Catherine Roffet, Stefano Mason, Manuelle Miller, Dominique Lebreton, Xavier Plaetevoet et Pascal Hendrikx